

# Les fonctionnaires sermonnés sur leur usage de la langue française

20 oct. 2016, PAR Bastien Scordia

o

La ministre de la Fonction publique, Annick Girardin – PDN/SIPA

Dans une circulaire, la ministre de la Fonction publique part en guerre contre le “franglais” et **rappelle à l’ordre les agents publics sur leur obligation d’employer la langue française dans leurs tâches**. Les fonctionnaires *“ont à cet égard un devoir d’exemplarité”*, précise la circulaire.

“Todolist” pour “liste de tâches”, “asap” pour “le plus vite possible” : le franglais exaspère la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, qui vient de rappeler à l’ordre les fonctionnaires par le biais d’une circulaire réaffirmant l’obligation d’utiliser la langue de Molière dans leur travail.

Adressée aux ministres, préfets de région et de département et aux directeurs généraux des agences régionales de santé, cette circulaire [\[cliquez ici pour la consulter\]](#), envoyée le 1<sup>er</sup> octobre par Annick Girardin et André Vallini, le secrétaire d’État chargé du Développement et de la Francophonie, rappelle les dispositions relatives à l’emploi de la langue française dans la fonction publique.

*“Le recours à des termes étrangers dans les communications, publications et affichages est devenu de plus en plus fréquent. Les prises de parole, la tenue de réunions ou la rédaction de courriers en langue étrangère tendent également à se développer au détriment de l’usage du français et par conséquent de l’expression du multilinguisme au plan européen et international”*, constate la circulaire.

## Français et anglais écorchés

La ministre, qui fut aussi précédemment secrétaire d’État à la Francophonie, rappelle que les agents de la fonction publique ont à cet égard un *“devoir d’exemplarité”* et que *“l’administration est garante en son sein de l’emploi de la langue française”*, puis passe en revue la législation en vigueur.

Les 5 millions d’agents publics sont donc priés de veiller au respect de l’emploi de la langue française *“dans le cadre de leur travail, des relations avec les*

*différents interlocuteurs français ou étrangers, de la production de rapports, des outils de communication et d'information, [...] des relations avec les usagers et dans la dénomination de leurs services*".

Interrogé par l'AFP, le secrétaire d'État André Vallini déplore les *"anglicismes et le franglais* [mélange du français et de l'anglais, ndlr] *omniprésents*" dans le monde du travail, qui *"affectent également la fonction publique"*, rendant *"absurde"* la communication et écorchant les deux langues (français et anglais).

### **Campagnes publicitaires des collectivités**

Il cite notamment *"des ministres"* s'exprimant systématiquement en anglais à l'étranger en dépit de la présence de traducteurs et des *"campagnes publicitaires de collectivités"* (par exemple sur l'*open democracy* à la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris ou encore "Only Lyon+...") ainsi que l'usage du "franglais" dans les courriels et la communication quotidienne ("confcall" pour "conférence téléphonique", etc.).

La circulaire appelle enfin à faire part à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) *"de toute bonne pratique mise en place afin de garantir l'emploi de la langue française dans l'administration"*. Ces contributions permettront de nourrir le rapport annuel établi par le gouvernement à destination du Parlement sur l'emploi de la langue française.